

COMPTE RENDU DU SUIVI TEMPOREL DES RHOPALOCERES DE FRANCE 2010



Commune
de Sanilhac-Sagriès



Conservatoire des Espaces Naturels
du Languedoc-Roussillon



Mise en œuvre des prospections et déterminations : Maxime Gaymard, CEN L-R

Rédaction du rapport : Maxime Gaymard, CEN L-R
Stéphanie GARNERO, CEN L-R

Crédits photographiques : Maxime Gaymard, CEN L-R

Légendes des photos de couverture :

de haut en bas et de gauche à droite

- *Aglais urticae* (Petite tortue)
- *Zerynthia rumina* (Proserpine)
- *Arctia villica* (Ecaille villageoise)
- *Melitaea didyma* (Mélitée orangée)

Sommaire

1	Introduction :.....	1
2	Protocole et méthode :.....	1
3	Résultats :	3
4	Limites à la mise en oeuvre du protocole STERF sur la réserve :.....	7
5	Conclusion :.....	9
	ANNEXES	10

Table des illustrations

Carte 1 : Localisation des transects.....	12
Figure 1 : Volume au sein duquel le relevé STERF est réalisé.....	2
Figure 2 : Nombre d'individus cumulés sur la saison de suivi pour chaque transect..	4
Figure 3 : Nombre d'espèces cumulées sur la saison de suivi pour chaque transect.	4
Tableau 1 : Calendrier des prospections 2010	3
Tableau 2 : Espèces contactées durant les prospections STERF 2010	13

1 Introduction :

L'action SE11 du plan de gestion 2010-2014 de la réserve naturelle régionale des gorges du Gardon prévoit de compléter la connaissance de l'entomofaune et des arachnides. Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, co-gestionnaire de la réserve avec la commune de Sanilhac-Sagriès, met en œuvre en régie une partie des inventaires et des suivis de populations programmés dans ce cadre.

Pour ce qui concerne les rhopalocères, cette action consiste à appliquer le protocole national de suivi des papillons de jour intitulé STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères Français), **sous réserve de sa faisabilité sur la réserve.**

Ceci répond à trois objectifs :

- acquérir des connaissances sur la richesse biologique de la réserve ;
- disposer d'un indicateur de la qualité des milieux et ainsi approcher l'impact des mesures de gestion mises en œuvre sur la faune ;
- contribuer à l'acquisition de connaissance sur les rhopalocères et au suivi de leurs populations, au niveau national.

L'année 2010 constitue la première année de mise en œuvre de ce protocole sur la réserve et donc l'année de test de sa faisabilité au niveau de ce site. On notera que ces groupes avaient déjà fait l'objet d'un inventaire partiel pendant la durée du premier plan de gestion (Vincent NICOLAS, 2004).

2 Protocole et méthode :

Le protocole STERF est un protocole standardisé selon les critères suivants :

- mise en œuvre au sein d'un carré STOC de 2*2km ;
- prospection de 5 à 15 transects demandant au maximum 10 minutes pour les parcourir, de distance comprise entre 50 et 400 m et traversant les habitats dominants au sein du carré STOC ou des habitats particulièrement favorables pour les rhopalocères ;
- description des différents milieux présents sur les transects selon une typologie définie ;
- lors des prospections, possibilité de relever soit les groupes d'espèces soit les espèces selon l'expérience de l'observateur ;
- mise en œuvre dans des conditions météorologiques données : 75% de couverture maximum sans pluie, 30-50 km/h de vent maximum, 13 à 17 °C minimum. Si ces conditions ne sont plus respectées lors d'une session de prospection, celle-ci doit être stoppée.
- prospections pouvant aller de mars à octobre ;

- la fréquence des relevés doit être au minimum mensuelle, avec au moins 15 jours entre les relevés ;
- pour faire le relevé, l'observateur s'imagine à la limite postérieure d'une boîte de 5 m de côté progressant avec lui, et compte les papillons dans ce volume.

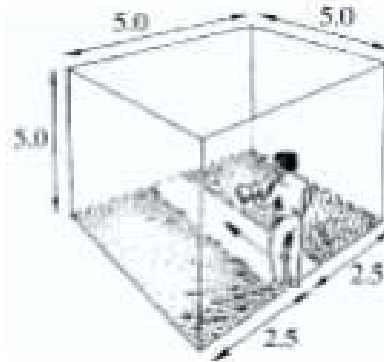


Figure 1 : Volume virtuel au sein duquel le relevé STERF est réalisé

Ainsi, pour la prospection papillons de jour sur la Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Gardon, ce protocole est décliné comme suit :

- mise en œuvre au sein du carré STOC n° 300935 ;
- 10 transects mesurant de 105 à 455 m localisés sur la carte en annexe ;
- toutes les espèces sont prises en compte au niveau spécifique si possible ;
- la période de prospection s'étale de mars à octobre ;
- la fréquence des relevés est de 2 par mois, dans la mesure du possible, un technicien étant mobilisé pour le suivi.

Les milieux correspondant aux différents transects sont décrits en annexe, à la fois selon la typologie propre au STERF mais aussi à partir de la cartographie des habitats naturels de la réserve. **Chaque transect correspond à une végétation dominante et à une gestion donnée :**

- transect 1 : garrigue à faible recouvrement herbacé et forte régénération de Chêne kermès, gérée dans un objectif de restauration de pelouse sèche (ayant fait l'objet d'une ouverture initiale en 2004 et entretenue annuellement par girobroyage et pâturage) ;
- transect 2 : garrigue à recouvrement herbacé moyen et forte régénération arbustive (Chêne kermès, pistachiers, filaires), gérée dans un objectif de restauration de pelouse sèche (ayant fait l'objet d'une ouverture initiale en 2004 et entretenue annuellement par girobroyage et pâturage) ;
- transect 3 : garrigue fermée, à Chêne kermès et Ciste cotonneux, quelques tâches de Brachypode rameux et de roche mère affleurante, pas d'interventions de gestion ;
- transect 4 : friche de fond de combe, occupée par une pelouse subnitrophile, occasionnellement pâturée ;
- transect 5 : matorral calciphile à chênes vert et kermès, pas d'interventions de gestion ;
- transect 6 : matorral calciphile à Chêne kermès, Buis, Filaire et Chêne vert, avec des tâches de Brachypode rameux, pas d'interventions de gestion ;
- transect 7 : taillis de Chêne vert, pas d'interventions de gestion ;

- transect 8 : garrigue à recouvrement herbacé moyen et régénération arbustive faible (Chêne kermès); quelques zones de roche mère affleurante, gérée dans un objectif de restauration de pelouse sèche (ayant fait l'objet d'une ouverture initiale en 2008 et entretenue par pâturage et girobroyage en 2010) ;
- transect 9 : garrigue à fort recouvrement herbacé et forte régénération arbustive; parsemée de bouquets arborés (Chêne vert, Olivier, Pin d'Alep, Genévrier oxycèdre, Filaire à feuille étroite), gérée dans un objectif de restauration de pelouse sèche (ayant fait l'objet d'une ouverture initiale en 2008 et entretenue par pâturage et girobroyage en 2010) :
- transect 10 : zone agricole (viticulture principalement).

Tableau 1 : Calendrier des prospections 2010

Mois prospecté	Date(s) prospectée(s)
Mars	31/03/2010
Avril	14/04/2010
	23/04/2010
Mai	12/05/2010
	19/05/2010
Juin	02/06/2010
	29/06/2010
Juillet	28/07/2010
Août	13/08/2010
	23/08/2010
Septembre	10/09/2010
	22/09/2010
Octobre	06/10/2010
	20/10/2010

En 2010, 14 jours de terrain ont été effectués sur la période mars-octobre.

Les transects ont toujours été effectués dans le même ordre, durant une plage horaire sensiblement constante, qui va de la fin de matinée au milieu d'après-midi.

3 Résultats :

54 espèces ont été contactées (cf. liste en annexe) durant cette première année de prospection, dont **11 nouvelles espèces pour la réserve**. 20 espèces n'ont pas été revues cette année par rapport à l'inventaire de Vincent NICOLAS (2004), ce qui porte à **74 le nombre d'espèces totales de Rhopalocères** mentionnées sur la réserve des Gorges du Gardon. Ces 2 années d'inventaires ont permis de recenser près d'un tiers des espèces nationales en papillons de jour dans la réserve, signe d'une forte richesse. D'autant que tous les milieux n'ont pas été prospectés, et encore moins de façon régulière, ce qui nous laisse penser que ce résultat peut encore être amélioré.

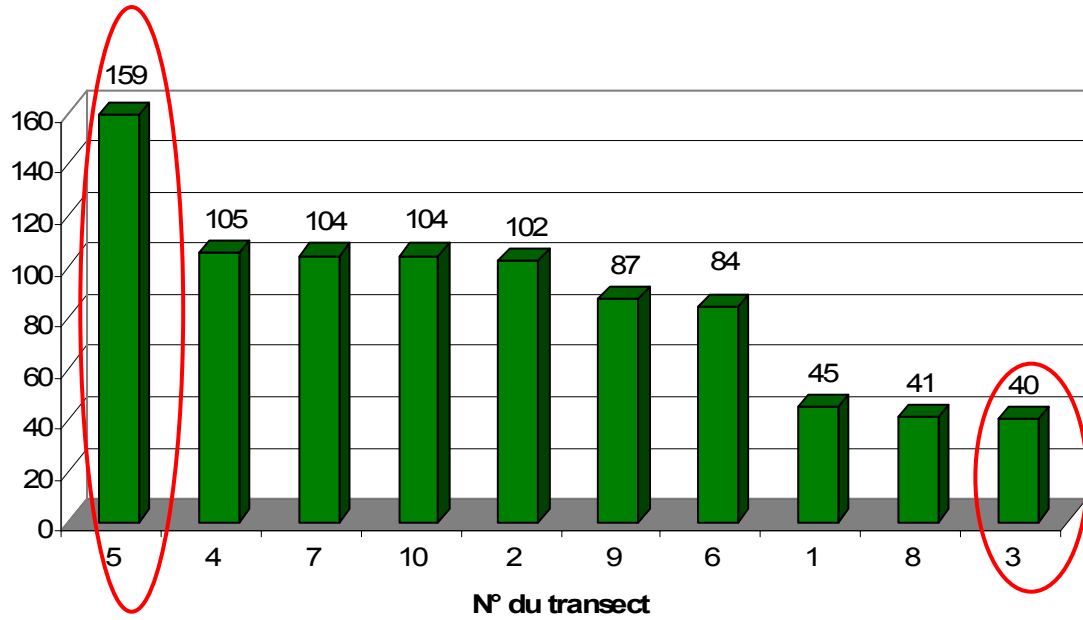


Figure 2 : Nombre d'individus, cumulé sur la saison de suivi pour chaque transect

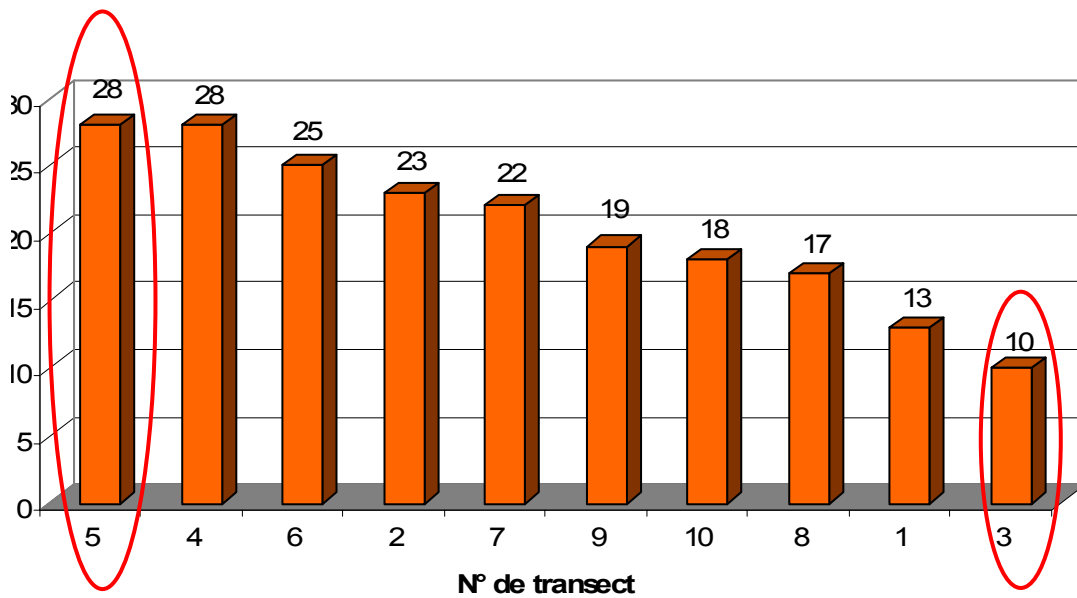


Figure 3 : Nombre d'espèces, cumulé sur la saison de suivi pour chaque transect

En 2010, les milieux qui ont présentés le **nombre d'individus le plus important** (plus de 100 individus cumulés) sont :

- le matorral calciphile (transect 5),
- la friche (transect 4),
- le taillis de Chêne vert et Arbousier (transect 7),
- la zone agricole (transect 10),
- la garrigue girobroyée à recouvrement herbacé moyen et forte régénération arbustive (transect 2).

Ceux qui ont donnés les **moins bons résultats en nombre d'individus** (moins de 50 individus cumulés) :

- la garrigue girobroyée à faible recouvrement herbacé et forte régénération de Chêne kermès (transect 1),
- la garrigue girobroyée à recouvrement herbacé moyen et régénération arbustive faible (transect 8),
- la garrigue fermée à Chêne kermès et Ciste cotonneux (transect 3).

Au niveau de la richesse des habitats prospectés, les transects où le **nombre d'espèces contactées est le plus élevé** (plus de 20 espèces au total) sont :

- le matorral calciphile à *Quercus ilex*, *Q. coccifera* (transect 5),
- la friche herbacée (transect 4),
- le matorral calciphile à Chêne kermès, Buis, Filaire et Chêne vert, avec des tâches de Brachypode rameux (transect 6),
- la garrigue girobroyée à recouvrement herbacé moyen et forte régénération arbustive (transect 2),
- le taillis de Chêne vert et Arbousier (transect 7).

Ceux dont le nombre **d'espèces contactées est le plus faible** (moins de 15 espèces au total) :

- la garrigue girobroyée à faible recouvrement herbacé et forte régénération de Chêne kermès (transect 1),
- la garrigue fermée à Chêne kermès et Ciste cotonneux (transect 3).

Cette première analyse des résultats montre que le transect 5 (matorral calciphile) obtient les meilleurs résultats que ce soit en nombres d'individus ou d'espèces, tandis que le transect 3 (garrigue fermée) représente le transect la plus pauvre, tant en terme d'espèces que de nombre d'individus cumulés.

Ces résultats quant à la répartition des papillons selon la nature des milieux ne sont ceux attendus. Ainsi, le transect 5, bien que représentant un milieu très fermé obtient les meilleurs résultats que les milieux ouverts.

De même, sur le transect 10 en zone agricole, nous avons contacté plus d'espèces et d'individus que sur les transect 1 et 8, zones faisant l'objet d'une mesure d'ouverture du milieu. L'attente aurait été plutôt à une inversion des résultats : entre un milieu artificialisé où l'on utilise des produits phytosanitaires et un milieu naturel géré en restauration d'habitat de pelouse réputé favorable aux papillons.

Par contre, la friche herbacée, milieu favorable aux espèces de Rhopalocères, obtient des résultats cohérents. Une bonne richesse et un nombre d'individus important ont été observés tout au long de la saison de prospection.

Il est important également de souligner que les garrigues girobroyées avec un recouvrement herbacé plus important (transect 2 et 9) ont obtenu de meilleurs résultats en nombre d'espèces et d'individus que celle ayant un recouvrement herbacé moindre (transect 1 et 8). De plus, le transect 2 obtient les meilleurs résultats globaux parmi les garrigues gérées, alors qu'il représente le transect le plus exposé au vent.

Ainsi, plusieurs questions émergent face à ces premiers résultats :

- les données recueillies sur le transect 5 sont-elles dues à un effet couloir dû au sentier de prospection qui amplifierait les résultats ?
- la pluri-stratification (petite bande herbeuse le long de chemin ainsi que quelques tâches de Brachypode rameux contrastant avec les arbustes très denses recouvrant la majorité de la zone) de ce même transect apporte-t-elle un intérêt accru pour les papillons (ressources trophique, zone de ponte) ?
- la richesse et le nombre d'individus important de la zone agricole sont-ils à relier aux larges bandes enherbées ainsi qu'aux fossés et talus longeant les vignes et qui offrent de nombreuses ressources mellifères (Fabacées, Apiacées, Rosacées, Brassicacées...) ? Ou à une agriculture raisonnée ?
- la présence encore forte de Chêne kermès sur les zones girobroyées entraîne-t-elle une carence en plante hôte pour les pontes et en ressource trophique pour les imagos ?

Toutes ces questions nous poussent à poursuivre ce suivi, de manière à préciser le potentiel d'accueil des milieux.

Sur l'ensemble du peuplement contacté, seule *Euphydryas aurinia* (le Damier de la succise) (espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitat, en annexe II de la Convention de Berne, statut EN de la Liste rouge nationale) représente un enjeu important. Cette espèce a été contactée à 4 reprises lors des prospections sur la réserve :

- dans la friche herbacée (transect 4) ;
- dans la garrigue girobroyée à faible recouvrement herbacé et forte régénération de Chêne kermès (transect 1) ;
- dans la garrigue girobroyée à fort recouvrement herbacé et forte régénération arbustive, parsemée de bouquets arborés (transect 9) ;
- dans le matorral calciphile à Chêne kermès, Buis, Filaire et Chêne vert, avec des tâches de Brachypode rameux (transect 6).

On notera avec intérêt que les 2 zones girobroyées comportent du Damier, alors que la zone de garrigue fermée située à proximité (transect 3) n'a jamais donné lieu à une observation de cette espèce. La création d'effets lisières et le retour d'une strate herbacée plus importante pourraient expliquer la présence de l'espèce, qui affectionne ces conditions. Ceci doit bien entendu être confirmé avec un suivi sur le long terme.

La donnée de Damier de la Succise en matorral calciphile (transect 6) est plus étonnante : elle pourrait correspondre soit un individu en déplacement, soit à la présence de plantes rudérales due au chemin qui offre des micros habitats favorables pour cette espèce.

Enfin, la friche présente une des richesses les plus élevées et correspond aussi aux plus forts effectifs de Damier observés : il convient donc de rester vigilant quant à l'évolution possible de cette parcelle.

On notera qu'une autre espèce protégée a également déjà été vue sur la réserve, et qui plus est sur un secteur proche du transect 1. Il s'agit de *Zerynthia rumina* (la Proserpine), espèce inscrite en annexe IV de la Directive Habitat, classée en Liste rouge et déterminante ZNIEFF.

Notons aussi qu'une espèce déterminante ZNIEFF déjà vue sur la réserve (NICOLAS, 2004) manque sur la liste des espèces contactées en 2010 : *Callophrys avis* (le Thècle de l'Arbousier), espèce discrète de garrigue et maquis.

Enfin, d'autres espèces vues cette année méritent d'être mises en avant pour leur caractère typiquement méditerranéen, ou la particularité de leur aire de répartition :

- *Lysandra hispana* : espèce méditerranéenne,
- *Lysandra coridon* : espèce en limite sud d'aire de répartition,
- *Charaxes jasius* : espèce méditerranéenne,
- *Coenonympha dorus* : espèce méditerranéenne,
- *Hipparchia fidia* : espèce méditerranéenne,
- *Melanargia lachesis* : espèce méditerranéenne,
- *Melanargia occitanica* : espèce méditerranéenne,
- *Pyronia bathseba* : espèce méditerranéenne,
- *Pyronia cecilia* : espèce méditerranéenne.

4 Limites à la mise en oeuvre du protocole STERF sur la réserve :

Cette première année de suivi a été l'occasion de mettre en pratique un protocole national dans la réserve des gorges du Gardon et de vérifier si celui-ci était en adéquation avec nos attentes. Rappelons que les objectifs de la mise en place de suivi sont :

- l'acquisition de connaissance sur la richesse spécifique en Rhopalocères ;
- la mise en place d'un suivi d'un taxon reconnu comme bio indicateur, pouvant nous renseigner sur la pertinence de nos mesures de gestion

Rappelons également que le STERF répond à un protocole précis, avec des contraintes méthodologiques et météorologiques (cf. § 2).

Tout d'abord, les conditions climatiques clémentes du régime méditerranéen (ensoleillement, températures) font que nous avons pu étaler la session de prospection sur une période maximale (mars à octobre), ce qui nous donne un bon aperçu de la phénologie des espèces rencontrées. La disponibilité de l'observateur est aussi optimale, puisque celui-ci effectue 2 passages mensuels, ce qui apporte un jeu de données important, ainsi qu'une vision plus fine des variations au sein du peuplement étudié.

Cependant, nous avons été confronté à plusieurs limites lors de cette première année de suivi.

Le vent, souvent supérieur à la limite de prospection, n'affecte pas tous les transects de manière homogène : certains transects sont fortement exposés (transects 1, 2) alors que d'autres bénéficient du couvert végétal avoisinant (transects 4, 7). Ceci amène donc a priori un biais dans l'analyse qu'on peut faire des données, puisque certaines espèces délaissées peuvent être les zones venteuses et ne se retrouvent pas comptabilisées, ou alors se réfugient sur les zones abritées et « gonflent » alors les résultats obtenus ici. La répétition et la durée de ce suivi permettront sans doute de mieux discriminer l'influence de ce paramètre.

Le temps d'une session de prospection peut considérablement varier selon les transects, en fonction du nombre d'espèces qui sont présentes et/ou si la détermination de celles-ci nécessite une attention plus importante. Ceci peut accroître la pression d'échantillonnage sur ces zones, puisque le temps d'observation s'en retrouve donc allongé (bien que l'observateur doive arrêter le chronomètre lors de la capture des individus pour détermination, il apparaît comme très délicat de ne pas comptabiliser une espèce traversant le transect à ce moment là).

Enfin, en ce qui concerne les passages, ils méritent d'être affinés quant à la fréquence des visites. En effet certains mois ont été plus prospectés que d'autres, ou alors la période de 15 jours entre chaque passage n'a pu être respectée. Ceci constitue souvent une difficulté lors d'inventaires faunistiques, où les conditions météorologiques nécessaires entravent fréquemment les calendriers de prospection. Il conviendra donc de mieux anticiper les dates liées au STERF pour essayer de lisser la fréquence des passages (par ex. tous les 02 et les 17 du mois). Ceci doit nous amener à rajouter 2 jours de prospection, et donc d'en effectuer 16 au lieu de 14.

5 Conclusion :

Cette première session STERF nous a permis dans un premier temps de compléter la liste des espèces Rhopalocères présentes sur la réserve avec 11 nouvelles espèces.

Ces données nous révèlent aussi l'intérêt de certaines zones dont on pensait qu'elle seraient plutôt pauvres en individus et en espèce, et doivent nous maintenir vigilant quant à l'évolution possible de celles-ci. En effet, la zone agricole étudiée semble avoir des pratiques raisonnées qui permettent à la flore messicole de se développer et donc aux pollinisateurs de fréquenter ces milieux. Il serait envisageable de suivre une zone moins respectueuse de ces pratiques pour pouvoir en comparer les incidences sur la faune Rhopalocère.

Aussi, la friche herbacée (transect 4) constitue un intérêt particulier pour l'ensemble du cortège de Rhopalocère, puisqu'elle abrite de nombreuses espèces ainsi que des effectifs importants. Mais surtout elle a représenté cette année la zone la plus riche en Damier de la succise. Elle représente sans doute une zone de reproduction et/ou de pontage majeur sur la zone d'étude et doit donc être préservée. Cette parcelle étant privée, il conviendra de rester vigilant face à toute dégradation du milieu.

Les résultats relativement moyens en richesse spécifique et nombre d'individus obtenus sur les garrigues gérées nous posent certaines questions quant à l'efficacité de la gestion effectuée sur ces zones. Il est sans doute encore trop tôt pour pouvoir vérifier les bénéfices de cette mesure de gestion sur la faune. Ceci traduit d'ailleurs la situation en matière d'évolution de la flore, qui nécessite au moins une dizaine d'années de gestion pour revenir au stade de pelouse. La lutte contre le Chêne kermès a débuté en 2004, voire en 2008, sur la réserve, et la végétation herbacée spontanée peine à recoloniser ces zones autrefois largement pâturées. Il serait également intéressant de vérifier si les dates de girobroyage (février) n'impactent pas les populations de garrigues gérées en détruisant les ressources trophiques pour les chenilles, voire une destruction directe de celles-ci ou encore des chrysalides. Un transect hors STERF (mais selon les mêmes conditions) serait envisageable sur la Grande Terre, lieu-dit situé à l'extrémité Est de la réserve, où le même objectif de restauration de milieux ouverts est visé. Cette zone, entourée de taillis de Chêne vert et d'Arbousier, semble être propice, car elle exclurait l'effet site, à la vérification de l'hypothèse suivante : la période à laquelle est effectué le girobroyage impacte négativement les populations locales de papillons de jour.

D'autre part, la mise en réseau nationale devrait nous permettre d'échanger avec d'autres observateurs des retours d'expériences ainsi que des questionnements sur les tendances qui peuvent se dégager, soit du site d'étude, soit d'un milieu précis. Car l'interprétation des résultats restera toujours délicate, la capacité de déplacement importante des papillons pouvant masquer un effet site.

Enfin, au-delà de leur intérêt scientifique et conservatoire, les connaissances acquises par le biais de la mise en œuvre de cette action seront valorisées au travers des actions d'éducation à l'environnement programmées dans le plan de gestion.

ANNEXES

N° transect	Long. (m)	Code habitat STERF	Intitulé habitat STERF	Formation végétale RNRGG	Code CORINE	Intitulé habitat CORINE	Code EUR15	Intitulé habitat EUR15	Recouvrement			Surface (ha)						
1	105	BB4C	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères)&Guarrigue calcaire med. & Fortement exploité	LBC	34.511 & 32.41	Pelouses du Brachypodietum retusi & Garrigues à Chêne kermès	*6220	Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)	70	30		4,33	1,86					
2	360	BB4C	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères)&Guarrigue calcaire med. & Fortement exploité	LBC	34.511 & 32.41	Pelouses du Brachypodietum retusi & Garrigues à Chêne kermès	*6220	Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)	70	30		4,33	1,86					
3	125	BB4A	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères) & Guarrigue calcaire med. & Non exploité	LBD	32.41	Garrigue à Chêne kermès	X	X	100			3,44						
4	195	DB6A	Milieux agricoles & Prairie non cultivée & Autre limite de terrain & Non exploité (jachère)	LBD	34.8	Pelouses méditerranéennes subnitrophiles	X	X	100			0,15						
5	307	BB4A	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères) & Guarrigue calcaire med. & Non exploité	LHD	32.113	Matorral calciphile à Quercus ilex, Q. coccifera	X	X	100			7,83						
6	240	BB4A	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur)&Mixte dominant feuillus (<10% de conifères)&Guarrigue calcaire med.&Non exploité	LH	32.113 & 32.41 & 42.84 & 34.511	Matorral calciphile à Quercus ilex, Q. coccifera & Garrigues à Chêne kermès & Forêts de Pin d'Alep & Pelouses du Brachypodietum retusi	*6220	Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)	50	40	X	10	13,77	9,91	X	0,31		
7	431	BB1A	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères) & Forêt de régénération ou taillis & Non perturbé	LH & LHD & LBD	32.113 & 32.42 & 45.312 & 32.41 & 34.511	Matorral calciphile à Quercus ilex, Q. coccifera & Garrigues à Romarin & Forêts de Chênes verts de la plaine catalo-provençale & Garrigues à Chêne kermès & Pelouses du Brachypodietum retusi	9340 & *6220	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia & Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)	20	5	60	10	5	9,60	1,12	26,65	6,62	0,46
8	128	BB4C	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur) & Mixte dominant feuillus (<10% de conifères) & Guarrigue calcaire med.&Fortement exploité	P & LH	34.511 & 45.312 & 32.64	Pelouses du Brachypodietum retusi & Forêts de Chênes verts de la plaine catalo-provençale & Broussailles supra-méditerranéennes à Buis	*6220 & 9340	Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea) & Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	30	50	20	0,30	1,01	0,25				
9	315	BB4C	Buissons ou jeune forêt (<5m de hauteur)&Mixte dominant feuillus (<10% de conifères)&Guarrigue calcaire med.&Fortement exploité	LHD & P	45.312 & 41.714 & 34.511	Forêts de Chênes verts de la plaine catalo-provençale & Bois de Chênes blancs eu-méditerranéens & Pelouses du Brachypodietum retusi	9340 & *6220	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia & Bois de Chênes blancs eu-méditerranéens & Parcours substeppiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)	60	10	30	1,82	0,16	0,74				
10	455	DE4F	Milieux agricoles & Vergers/vignes/cultures maraîchères & Entouré de bandes herbeuses & Autres cultures	X	X	X	X	X	100			X						

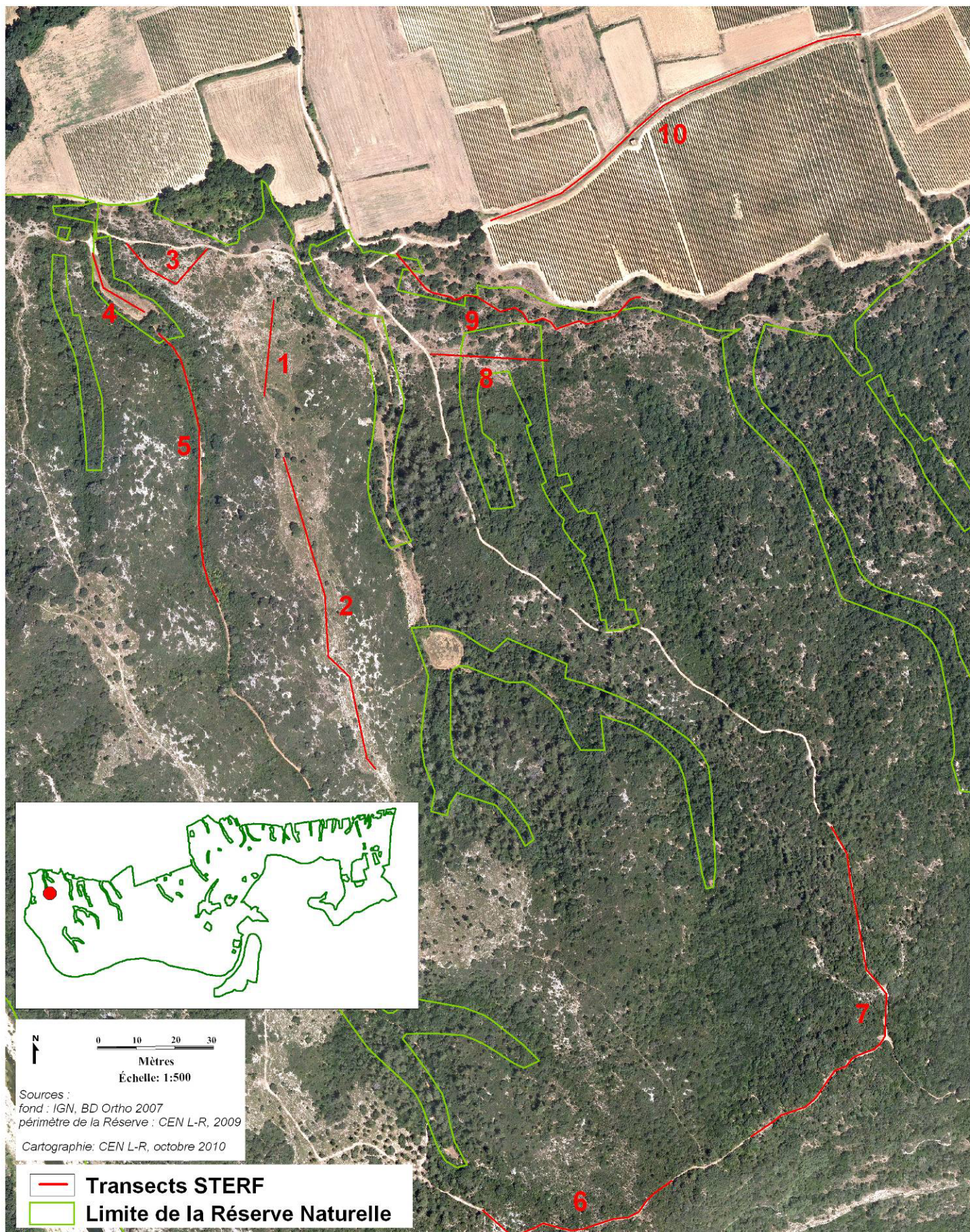


Tableau 2 : Espèces contactées durant les prospections STERF 2010

Famille	Genre/espèce	Nom vernaculaire	Nbre d'sp
Hesperiidae	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	3
	<i>Thymelicus lineolus</i>	Hespérie du Dactyle	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	
Lycaenidae	<i>Coenonympha dorus</i>	Fadet des garrigues	14
	<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	
	<i>Glaucopsyche sp</i>	Azuré	
	<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	
	<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	
	<i>Lysandra bellargus</i>	Argus bleu céleste	
	<i>Lysandra coridon</i>	Bleu-nacré	
	<i>Lysandra hispana</i>	Bleu-nacré espagnol	
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	
	<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de Chapman	
	<i>Pseudophylotes baton</i>	Azuré du Thym	
	<i>Satyrium ilicis</i>	Thècle de l'Yeuse	
	<i>Satyrium spini</i>	Thècle des Nerpruns	
Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	11
	<i>Arginis sp</i>	Nacrés	
	<i>Charaxes jasius</i>	Pacha à deux queues	
	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>	Damier de la Succise	
	<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélité du Plantain	
	<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	
	<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	
	<i>Mellicta athalia</i>	Mélitée des Mélampyres	
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame		
Papilionidae	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	2
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	
Pierididae	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	11
	<i>Anthocharis euphenoides</i>	Aurore de Provence	
	<i>Colias crocea</i>	Souci	
	<i>Euchloe crameri</i>	Marbré de Cramer	
	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Citron de Provence	
	<i>Gonepteryx rahmni</i>	Citron	
	<i>Leptidea sp</i>	Piérïde	
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du Chou	
	<i>Pieris napi</i>	Piérïde du Navet	
	<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la Rave	
	<i>Pontia daplidice</i>	Marbré de vert	
Satyrinae	<i>Arethusana arethusana</i>	Mercure	13
	<i>Brintesia circe</i>	Silène	
	<i>Hipparchia fidia</i>	Chevron blanc	
	<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	
	<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	
	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien, Ariane	
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	
	<i>Melanargia lachesis</i>	Echequier Ibérique	
	<i>Melanargia occitanica</i>	Echequier d'Occitanie	
	<i>Pyronia bathseba</i>	Tityre	
	<i>Pyronia cecilia</i>	Amaryllis de Vallantin	
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	
TOTAL			
6 Familles	35 Genres	54 Espèces	



Gestionnaire de Réserve



Conservatoire des Espaces Naturels
du Languedoc-Roussillon

CONSERVATOIRE DES ESPACES
NATURELS DU LANGUEDOC-
ROUSSILLON

474, allée Henry II de
Montmorency
34000 MONTPELLIER
Téléphone :
04 67 02 21 28
06 27 03 30 84

Mél : gardon@cenlr.org



Commune
de
Sanilhac-Sagriès

COMMUNE DE SANILHAC-SAGRIES

Place de la mairie
30700 SANILHAC-SAGRIES
Téléphone :
04 66 22 20 89